

Compte Rendu Réunion du Conseil d'Administration du vendredi 4 mars à Lageon

Présents

17 administrateurs représentant les associations suivantes : Amicale des Cavaliers et Meneurs de Gâtine, Les Cavaliers du Pays Pelebois, Les Cavaliers Randonneurs de la Trémoille, les Loustiks du Vivier, Les Meneurs de Russey, Les Randonneurs du Bocage, Les Randonneurs du Val de Sèvres, Les Randonneurs Équestres du Val d'Argent, Les Sabots de la Dive.

3 administrateurs représentant les individuels : Dubois Daniel, Ducrot Maryse, Guignard Rémy.

Ordre du jour

L'AG du 6/02/2016

La commission de vérification des comptes

Convention avec EQL 86

Les chemins

Les journées de formation

Photocopieur Photocopies

La Virée 2016

Flash Info Rando

Bilan adhésions

La Filière Équidés 79

EquiLiberté National

Questions diverses

L'AG du 06/02/2016

Le bilan de L'AG est positif.

L'AG a été vivante, le contenu du power point et les informations transmises étaient très claires.

En revanche l'AG a été un peu longue, mais cela s'explique par le fait qu'il y avait avant l'AG extraordinaire pour la révision des statuts.

L'apéritif dînatoire a été très apprécié par les participants.

Fabienne signale qu'il y a eu des restes qui ont été mangés le lendemain lors de la formation Shiatsu.

L'AG étant déjà très longue, il avait été décidé de reporter le vote du bureau au CA du 4 mars.

Bernard demande à l'ensemble des participants si le vote doit se faire à bulletin secret ou à main levée. À l'unanimité nous validons le vote à main levée.

Les candidats sont Fréjoux Fabienne, Guignard Rémy, Tétard Bruno, Ducrot Maryse, Giret Bernard, Gué Mary et Jennifer Bonnanfant .

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Bernard Giret : Président

Maryse Ducrot : Vice Présidente, responsable communication

Frejoux Fabienne : Trésorière

Bruno Tétard : Membre du bureau, responsable attelage

Rémy Guignard : Vice Président, responsable de la commission chemin

Mary Gué : Secrétaire

Jennifer Bonnanfant : secrétaire adjointe en charge des comptes rendus

Mary se charge de faire la déclaration des statuts et du nouveau bureau par internet sur le site de la préfecture.

La commission de vérification des comptes

L'an passé Fabienne avait demandé à ce que les comptes soient vérifiés et validés par des personnes extérieures au bureau.

L'AG avait validé cette démarche.

Un premier audit vient d'être réalisé par Jacky Rautureau.

Le rapport d'audit de Jacky s'appuie sur 5 points de contrôle : les deux comptes courants, le livret d'épargne, la caisse, les frais de déplacements, le résultats de l'exercice 2015.

Un point d'attention est relevé par Jacky. Il précise qu'au 31/12/2015, le compte de l'association destiné à 'entretien des chemins montre un solde de 15021.84€.

Pour des raisons organisationnelles et historiques, cette somme se trouve dans les réserves d'EquiLiberté 79 alors que ces subventions n'ont pas vocation à alimenter les fonds d'EquiLiberté 79.

En cas de contrôle du Conseil Départemental, cela pourrait poser soucis.

Jacky recommande d'établir un plan d'action précisant quand et comment les fonds seront utilisés.

En bilan Jacky précise : *"Sous les réserves d'usage de l'intégralité et la véracité des documents qui m'ont été présentés, je confirme ne pas avoir relevé d'anomalies significatives dans les comptes de l'exercice 2015 et certifie ceux-ci de sincères et véritables. Enfin je tiens à signaler la rigueur et le sérieux de la tenue de cette comptabilité"*.

Convention entre EquiLiberté 79 et EquiLiberté 86

Une première ébauche de convention a été rédigé par Bernard.

Celle ci a pour but de préciser les relations et le mode de fonctionnement entre EquiLiberté 79 et EquiLiberté 86.

Après lecture et débat nous avons validé la convention (ci dessous).

Paulette Rambaud va la présenter aux membres d'EquiLiberté 86.

La convention sera signée au mois de septembre par les deux parties.

Convention de partenariat entre EquiLiberté 79 et EquiLiberté 86

Préambule : Il est décidé d'organiser une convention de partenariat entre EquiLiberté 79 et EquiLiberté 86 dans le but de mutualiser des actions qui intéressent l'ensemble de nos adhérents des deux territoires. Jusqu'en 2015, les adhérents EquiLiberté du département de la Vienne n'étaient pas organisés en structure départementale et étaient pour beaucoup rattachés aux Deux Sèvres. En 2016, les associations et adhérents EquiLiberté de la Vienne ont créé EquiLiberté 86, ce qui leur donne une reconnaissance dans le département qui est entre autre nécessaire pour se faire connaître auprès des institutions et défendre les chemins ruraux. C'est aussi un moyen pour développer EquiLiberté dans ce territoire. EquiLiberté 79 ne peut qu'encourager ce type de démarche qui favorise notre reconnaissance et le développement. Pour autant, il semble nécessaire de continuer à travailler ensemble afin de mutualiser nos actions, nos moyens et donc d'être plus efficace et surtout de répondre aux attentes des randonneurs d' EquiLiberté. De ce fait, et dans ce constat partagé, EquiLiberté 79 et 86 qui sont deux structures souveraines et adhérentes à EquiLiberté National, décident par cette convention d'unir leurs forces pour faire vivre EquiLiberté de façon dynamique et ambitieuse.

Article 1 : but La présente convention a pour but de préciser les relations et le mode de fonctionnement entre EquiLiberté 79 et EquiLiberté 86.

Article 2 : les champs d'application La convention a pour mission d'organiser en commun EquiLiberté 79 et EquiLiberté 86 des actions communes aux deux départements et de façon concertée.

Article 3 : les missions communes Il est décidé entre EquiLiberté 79 et EquiLiberté 86 d'organiser en commun les missions ci-dessous :

- Calendrier des manifestations
- La publicité des manifestations
- Les formations et leurs planifications
- La communication (site/Facebook)
- Et toutes autres actions qui seront décidées en commun.

Article 4 : les dispositions afférentes à chaque structure départementale Chaque EquiLiberté départementale traite en son sein toutes activités régaliennes et spécifiques de nos associations.

- Les adhésions
- Les finances
- Les actions chemins
- Les relations institutionnelles
- Et toutes les activités que chaque association déciderait et qui ne pourrait pas être partagée entre les deux structures.

Article 5 : le fonctionnement Dans un souci d'efficacité, EquiLiberté 86 participera au CA d'EquiLiberté 79 de façon régulière. EquiLiberté 86 désignera au maximum 3 membres pour participer au CA d'EquiLiberté 79. EquiLiberté 79 participera au CA d' EquiLiberté 86 et désignera 3 membres pour y participer.

Article 6 : les prises de décisions (droit de vote) Pour les prises de décisions concernant les missions prévues à l'article 3 les membres d'EquiLiberté 86 pourront participer aux débats et voter avec voix délibératrice. Concernant les autres sujets, les membres d'EquiLiberté 86 pourront donner leur avis mais seulement avec voix consultative. Les membres d'EquiLiberté 79 pourront participer aux prises de décisions concernant les missions prévues à l'article 3 et voter avec voix délibératrice. Concernant les autres sujets, les membres d'EquiLiberté 79 pourront donner leur avis uniquement avec voix consultative.

Article 7 : Assemblée Générale Il est prévu que les associations EquiLiberté 79 et 86 s'invitent à leur Assemblée Générale pour présenter les actions communes.

Article 8 : Point financier Chaque EquiLiberté est autonome financièrement et gère son budget. Dans les actions communes, une politique financière sera recherchée afin d'éviter un traitement particulier entre les adhérents des deux départements.

Article 9 : durée de la convention La présente convention s'applique à partir de 2016 pour une durée de 1 an et est reconduite par tacite reconduction.

Article 10 : Dénonciation La présente convention peut être dénoncée par les parties signataires avec un préavis de 3 mois avant la date anniversaire de la signature.

Article 11 : Suivi de la convention Un bilan de la présente convention est établi entre les parties tous les ans au mois de janvier. Des compléments, des modifications pourront être apportés par avenant validés par les 2 Conseils d'Administration.

Les Chemins

Conseil Départemental

Rémy a représenté EQL 79 lors de la dernière réunion du Conseil Départemental le 24/02/2016.

Le CDTE et les cyclistes étaient présents. Les pedestres ont été reçus préalablement.

1) Pour une diffusion élargie et moins coûteuse, les fiches rando seront publiées sur le site "rando en deux-sèvres" et seront librement téléchargeables en pdf ou gpx. Une édition papier persistera pour certaines fiches. En conséquence, nous pouvons publier ces circuits sur notre site mais ne le ferons qu'à la suite du Comte Rendu publié par le Conseil Départemental.

2) Les fiches seront enrichies d'info accessibles grâce aux QR-code et NFC (La NFC, ou Near Field Communication - Communication dans un champ proche - est une technologie simple et intuitive qui vous permet d'utiliser votre téléphone portable à des fins innovantes. Un tag NFC peut être relié à des informations telles qu'une page Web, des réseaux sociaux). Des "flash code" seront apposés sur les mâts de départ. Le "géocaching" sera développé (Le géocaching est un loisir qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite (GPS) pour rechercher ou dissimuler un contenant (appelé « cache » ou « géocache ») dans divers endroits.

3) Une concertation accrue sera recherchée entre l'ADT, les hébergeurs et les acteurs de la randonnée (L'ADT est mandatée par le Conseil Départemental pour contribuer au développement du tourisme en Deux Sèvres et pour mettre en synergie tous les acteurs, publics et privés, de cette activité économique de première importance)

4) Dotation au budget d'entretien des chemins. L'objectif initial était de la diminuer de 35%. En réalité, la baisse sera de 20%. Les "cyclo" qui recevaient 7800€ auront donc 6000€ et les "équestres" (CDTE + UDRE) qui avaient 2 x 3700€ auront 2800€ chacun. Il faudra pouvoir justifier chaque l'année de l'utilisation des fonds.

Litiges avec Spring

Rémy a rencontré la Directrice de l'entreprise Spring . Rémy pense pouvoir trouver un arrangement avec eux en demandant un échange des plaques.

Visiblement les plaques n'auraient pas eu de traitement anti UV.

Si les démarches de Rémy n'aboutissent pas nous ferons appel au juge de proximité.

Deux sèvres en selle

Lors de l'AG, nous avons évoqués le fait de relancer le circuit Deux Sèvres en Selle. Rémy rencontre Joel Bonnanfant mercredi 9 mars afin de faire un premier point et tour d'horizon du travail à réaliser. Christophe Fréjoux et Jean-François Tijou se joignent à cette commission de travail. Un bilan sera présenté lors du prochain CA .

Les Formations

Shiatsu Équin : Le 7 février avec Madeline Mourcou, à Genneton au Club Hippique avec 14 participants. Journée riche.

7 participants sur les 14, demandent une journée niveau 2.

Résultat financier : dépenses = 650€ (500 intervenante, 150 location lieu) recettes= 630€

Premiers Secours Humains Prévu le 6 mars à Parthenay, annulé car pas assez d'inscrits.

Paulette fait remarquer que certaines personnes pensaient que la formation n'était pas "diplômante".

Mary se propose de recontacter les personnes intéressées pour voir si le nombre peut s'élever à 8 personnes. Si tel est le cas Mary se charge d'organiser une nouvelle journée.

Attelage Suite au grand nombre de demandes, il y aura 2 journées les 28 & 29 mai à Châtillon/T. Les deux journées sont complètes.

Bourellerie Bruno propose d'organiser un **stage** avec Mme Mme Masseur Perrine pour un montant de 38 € / personne au mois de novembre. Le CA valide la démarche et mandate Bruno pour organiser la formation.

Le Photocopieur

Après avoir fait une étude des prix en ce qui concerne le copieur, il est préférable de le vendre pour un prix symbolique à une association ou à un particulier.

Stéphanie se charge de rédiger une annonce sur le Bon Coin .

Nous décidons de le vendre à un prix très raisonnable (100€ à débattre).

La virée 2016

Elle aura lieu les 17 et 18 septembre au Pin.

La mairie du Pin confirme la mise à disposition de la salle de sport, du terrain attenant et des douches gratuitement.

Il y aura la possibilité de visiter les souterrains et le clocher.

Le vin d'honneur sera offert par la mairie.

Le CA valide le tarif de 69€ / personne pour le week-end.

Le Flash Info Rando

Maryse rappelle qu'il est nécessaire d'envoyer les encarts de présentation des rallyes pour les Pelbois, Equichouette et Cheval en Terre de Sèvres.

Le prochain numéro sera alimenté par des articles sur la formation shiatsu, le vin chaud, la rando de mise en jambe, la déclaration de randonnée en préfecture ...

Les Adhésions

Au 04/03/2016 : 179 adhérents, 60 licences non renouvelées.

Pour les associations : 13 ont validés leur adhésion, 4 associations n'ont pas renouvelés.

Marie se charge de les relancer par mail.

La Filière Équidés 79

Le 01/03/2016 Maryse et Rémi, tous deux administrateurs de la Filière, ont participé à un CA de la Filière Équidés.

La filière confirme que leur dotation venant du Conseil Départemental sera en baisse. La dotation attribuée à EQL 79 sera donc de 1000€/famille pour 2016. S'il y a un excédent de fonds, les familles toucheront un supplément.

L'Assemblée Général de la Filière aura lieu le 26 avril 2016 -19h00 à Échiré. Bernard Giret, Maryse Ducrot, Rémy Guignard et Jean-François Tijou y représenteront EQL 79.

EquiLiberté National

Deux nouvelles associations départementales créées : EQL 36 et EQL 86.

Le trophée Guy Bouillaud est reconduit.

Quatre publications pour EQL Info (au lieu de trois) Dates de parution : mars, juin, septembre et décembre. Maryse a entièrement relooké EQL Info.

Questions diverses

Défiscalisation des frais

Les documents sont à faire signer par Bernard et un exemplaire doit être donné à Fabienne.

Site internet

Maryse expose un problème avec le logiciel de création du site internet.

La version que nous utilisons actuellement ne sera bientôt plus valide.

Il est nécessaire de passer à la dernière version, cela demande des manipulations très techniques que Maryse ne souhaite pas prendre en charge.

La prestation sera réalisée par un professionnel pour un montant de 400€. Le CA valide la démarche.

Sécurité sur les randos

Christophe relance le sujet de la sécurité lors des rallyes.

Le CA valide à l'unanimité que les associations:

- doivent vérifier les assurances et les papiers des chevaux lors de l'inscription.
- renforcer la sécurité lors des pauses.

Bernard demande à ce que les présidents d'associations relèvent lors des rallyes le nom des personnes ne respectant pas les règles. Un débat et des décisions seront prises lors du prochain CA.

Maryse se charge de réaliser un visuel rappelant les règles à respecter.

Prochaine réunion de bureau le 29 avril à 19h conférence téléphonique

Prochain CA le 13 mai à 20h30 à Lageon